

J'ai vu le ministre de l'Expansion économique régionale ici plus tôt, et je suis certain qu'il conviendrait que ces emplois sont très importants pour la région de l'Atlantique. Si la politique du gouvernement doit être de concentrer la pêche dans un petit nombre d'endroits ici et là et de tout centraliser, ce qui semble être le cas à en juger par sa politique qui consiste à faire le jeu des conserveries, alors l'économie de la région de l'Atlantique en souffrira certainement.

Le premier ministre, qui est présent à la Chambre, a dit plus tôt qu'il voulait voir prospérer les petites villes canadiennes. Je pense que le premier ministre reconnaîtra que, pour qu'elles prospèrent, il faut que leurs habitants travaillent. Le cas de l'encornet mérite beaucoup plus d'attention que ne lui en a accordée le ministère du ministre.

On avait précédemment étudié la question du merlu de Corée. On a décidé qu'une certaine aide était nécessaire quand on s'est rendu compte que le merlu de Corée ne pouvait pas se vendre aux États-Unis. Le gouvernement précédent a étudié le problème et y a remédié en offrant son aide. Le cas de l'encornet à l'heure actuelle n'est pas très différent de celui du merlu de Corée il y a quelques années. La question est très importante.

J'ai reçu des ouvertures, tout comme le cabinet en a reçu, j'en suis certain, du gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse au sujet du problème des prises au-dessus du plateau de la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement de la province dit que les stocks de poisson au-dessus du plateau de la Nouvelle-Écosse sont en train de s'épuiser et, parce qu'ils sont en train de s'épuiser, elle demande que les gros navires entrent dans le golfe. La Nouvelle-Écosse dit que, si ces navires n'entrent pas dans le golfe, ses pêcheurs ne pourront plus aller pêcher dans le golfe. Vous ne pouvez pas dire cela aux petits pêcheurs du Cap-Breton, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve ou de Gaspé.

M. LeBlanc: Ou du comté de Pictou.

M. MacLellan: Ou du comté de Pictou. Ces pêcheurs ont besoin des stocks de poisson du golfe. Il les leur faut absolument parce que leurs bateaux ne leur permettent pas de se rendre sur la côte du Labrador ou dans les Grands bancs. Mais les grandes sociétés ont les moyens de le faire. En fait, bien avant que la pêche sur les Grands bancs de Terre-Neuve n'atteigne le niveau de développement industriel qu'elle connaît actuellement dans cette province, de gros navires de la Nouvelle-Écosse allaient pêcher dans ce secteur. Je crains que la politique du ministre ne crée un précédent et que les représentants de Terre-Neuve n'invoquent justement l'affectation de certains territoires de pêche à certaines provinces et régions pour défendre leur objectif de contrôle intégral des pêches par la province.

M. McGrath: Je vais faire exactement le contraire.

M. MacLellan: Le ministre ne me fera jamais accepter sa politique. Cette situation est extrêmement dangereuse.

M. McGrath: J'en conviens.

M. MacLellan: Tant mieux, je me réjouis que le ministre soit d'accord. Je suis content qu'il le reconnaisse et je crois que les pêcheurs côtiers de la Nouvelle-Écosse s'en félicitent égale-

Les subsides

ment. Nous espérons que la politique du ministre traduira sa façon de penser à cet égard. La situation est grave. Le gouvernement, par ses lignes de conduite, est en train de créer de très dangereux précédents.

Les réserves halieutiques du golfe appartiennent aux gens qui y pêchent, quelle que soit leur province de résidence. C'est là un de leurs droits traditionnels et ils ne veulent pas entrer en concurrence dans la région de l'atlantique. Ils ne veulent pas voir éclater une véritable guerre des droits de pêche respectifs des provinces dans ce secteur.

M. McGrath: Certainement.

M. MacLellan: Je souhaite qu'on s'en tienne au statu quo.

M. Watson: Monsieur le président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et des Océans concernant un article paru aujourd'hui dans le *Citizen* relativement à une déclaration de M. Harold Schiff, le plus éminent expert canadien de l'ozone. Il occupe les fonctions de président du comité de la U.S. National Academy of Sciences qui étudie le problème des fluorocarbures.

D'après le Dr. Schiff, le problème de la diminution de la couche d'ozone causée par l'émission de fluorocarbures est encore plus grave qu'on ne s'y attendait. Une étude menée sur une période de trois ans a permis de calculer que l'épaisseur de la couche d'ozone a diminué deux fois plus qu'on ne l'avait pensé en 1976.

Je constate que le ministre n'est pas prêt aujourd'hui à nous dire quelles mesures prend son ministère au sujet d'un aspect particulier du problème des fluorocarbures, notamment les répercussions éventuelles de l'augmentation des rayons ultraviolets causé par la diminution de la couche d'ozone sur le phytoplancton qui, comme le ministre ne l'ignore pas, constitue le principal élément nutritif du poisson et d'autres créatures océaniques. Comme ce problème touche plusieurs secteurs—la santé, l'agriculture, l'environnement et les intérêts des consommateurs—le ministre voudrait-il réunir ses collègues du cabinet concernés afin de s'assurer que tous les spécialistes de ce domaine au Canada se penchent sur le problème?

Peut-il nous promettre que l'Office des recherches sur les pêcheries, du Canada, qui est extrêmement compétent, se penchera sur la question des dangers qui pourraient menacer le phytoplancton, si ce n'est déjà fait? Compte tenu de cette menace, le ministre et ses collègues du cabinet voudraient-ils envisager d'interdire au moyen d'une loi l'utilisation des fluorocarbures comme agents propulseurs, notamment dans la pulvérisation d'isolant à base de polyuréthane? Voudrait-il faire ces deux choses?

● (1510)

M. McGrath: Bien sûr, monsieur le président, je puis répondre à l'honorable représentant par l'affirmative. Ce faisant, je dois lui rappeler cependant que les fonctions de coordination dans ce domaine—et j'ai lu l'article auquel il se reporte—relèvent de mon collègue, le ministre de l'Environnement. Je veillerai à ce que les observations du député lui soient transmises.